

HORTICULTURE.—Nous avons déjà eu occasion plusieurs fois d'entretenir nos lecteurs de cette intéressante et importante partie de la culture, si longtemps négligée en ce pays.

A la dernière exposition des fruits qui a eu lieu la semaine dernière au Marché Bonsecours on a eu la curiosité de peser quelques-unes des grosseilles qui ont été exhibées et l'on s'en est trouvé du poids de 18 gros et 7 grains et d'autres de 15 et 17.

L'état de la Grosse-Ile est, dit-on alarmant; il y avait lundi 2240 malades, et la proportion des mortalités dépassait la moyenne ordinaire.

Un gardien fidèle et courageux.—Un homme, employé à garder la nuit le chantier de M. Tibbets, était à son poste lundi soir, lorsqu'il vit sur une pile de bois deux hommes dont la présence dans ce lieu, à une heure très avancée, lui parut très suspecte.

LE RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ.—Une jeune femme comparait avant-hier, devant le juge Drinker, pour répondre à une plainte portée contre elle par son mari.

—Le gouvernement a fait publier, dans les journaux du 6, le tableau des recettes de toute nature faites pendant le trimestre finissant le 5 juillet.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Douanes, Excise, Timbre, Taxes, Impôt foncier, Poste, Recettes diverses, Prêts etc., Remboursement d'avances.

Table with 2 columns: Category and Amount. Includes Remboursements d'avances, Douanes, Recettes diverses, Argent venant de Chine, Augmentation.

—On écrit de la Haye (Hollande), le 12 juin, Le Roi, la Reine et les membres de la famille royale ont envoyé de riches présents à Mlle Rachel.

DIX DOLLARS POUR UN BAISER.—La semaine dernière, un nommé William Sayder a été condamné, à Sussex, à une amende de dix dollars, pour avoir pris un baiser à miss Phebe L....

—Le gouvernement a, dit-on, accordé l'autorisation de transporter en France le corps du comte de Saint Leu, ancien roi de Hollande, et celui de son fils aîné, mort en 1831.

PROCÉDÉS DU BUREAU DE SANTÉ.

Une assemblée du Bureau de Santé eut lieu ce soir à sept heures conformément à l'avis.

Les minutes de la dernière assemblée ayant été lues furent confirmées.

M. Spiers fit rapport que la pointe St. Charles était dans un très mauvais état provenant d'une trop grande accumulation d'émigrés dans un état de malpropreté.

Sur motion de M. T. S. Brown, secondé par M. T. Peltier: Résolu.—Qu'une adresse soit présentée au conseil de ville le priant de vouloir bien abolir et dissoudre le Bureau de Santé en autant que ses pouvoirs sont trop limités.

Résolu en amendement.—Qu'à l'avenir au lieu de s'assembler trois fois par semaine, ce bureau s'assemble une fois par semaine, et ce, le lundi soir à l'heure ordinaire.

Pour MM. Grenier, Spiers, Dr. Peltier, Dr. David, Dr. Sewell, contre MM. Peltier, Brown, Dr. Rielieu, Dr. Charlebois, Damour, Dr. Brousseau.

Résolu en amendement.—Que ce bureau s'ajourne ce soir à jeudi prochain à 7 heures P. M.; sur quoi les membres seront notifiés et que la résolution ci-dessus soit prise en considération ce soir là.

La division ayant eu lieu il fut unanimement agréé; à l'exception du Dr. David qui vota contre.

Sur motion de M. Brown, secondé par M. Spiers.

Résolu.—Qu'un comité de 5 membres soit nommé pour faire rapport à la prochaine assemblée sur l'état sanitaire de la cité et tout ce qui a rapport, et aussi sur la situation dans laquelle se trouve placé le Bureau de Santé.

Sur motion de M. Peltier, secondé par le Dr. Rielieu: Résolu.—Que le salaire du Secrétaire de ce Bureau soit fixé à dix cheilins courant per diem; et que la présente résolution soit transmise au conseil de la cité.

Une lettre du Dr. Crawford Commissaire adressée à l'hon. J. E. Mills Maire de cette cité, contenant un rapport sur l'état des apprentis hôpitaux, fut lue.

Le Bureau s'ajourna.

J. P. PLAMONDON, Secrétaire.

DERNIÈRES NOUVELLES DU MEXIQUE.—Le GÉNÉRAL SCOTT A MEXICO.—Une dépêche télégraphique de la Nouvelle-Orléans, annonce que le général Scott est entré à Mexico, après avoir livré une bataille à huit milles de la ville.

Correspondance. A. B. écr., St. Pierre les Becquets. J'en suis fâché, votre compte est dû. Si vous ne payez d'ici au 1er sept. les journaux sont discontinués.

Naissances. En cette ville, le 9, la dame de Théodore Hart, écrivain, a mis au monde un fils.

Mariages. En cette ville, mercredi le 11 courant, par messire Fay, Edouard Denis Dénéchaud, écrivain, fils de feu Claude Dénéchaud, écrivain, ci-devant de Québec, et Dlle. Sophie, fille du major John McCallum, de cette cité.

Le 9 du courant à l'Eglise de l'Hôpital Général, par le Révérend M. C. F. Cazeau Secrétaire de Mgr. L'archevêque de Québec, Charles J. E. Gauthier, écrivain, Maître de Poste de Pincourville, paroisse Assomption, Etat de la Louisiane, et Dlle. Marie Adeline Macdonald deuxième fille de Ronald Macdonald, écrivain, de cette ville, ci-devant Rédacteur du Canadien.

A la Petite Côte près de cette ville, le 5, par le Révérend M. McGill, Peter Lamond, écrivain, de Kingston, et Coroline Eliza, fille de feu John Spalding, écrivain.

Décès. En cette ville, dimanche à 11 heures du soir, à la résidence de sa mère, rue St. George, Dlle. Marie-Agnès McDonald, âgée de 20 ans, 2 mois et 6 jours, fille de feu Andrew Skene McDonald, écrivain. Elle est morte du Typhus qu'elle a contracté à l'Asile des orphelins émigrés où elle a veillé pendant plusieurs nuits les malades.

En cette ville, le 8, James Doherty, âgé de 17 ans. Au faubourg St. Laurent de cette ville, le 7, M. François Prud'homme, ancien et respectable citoyen de cette ville, âgé de 56 ans et 8 mois.

A St. Charles, rivière Chambly, le 5, Francis Mount, écrivain, âgé de 61 ans, fils aîné de feu le chirurgien de l'état Major Mount, il laisse une veuve et des enfants pour déplorer sa perte; il avait été major de milice, magistrat et commissaire des petites causes.

Le 5 du courant dans la paroisse de Kamouraska, sincèrement regrettée de ses parents et de tous ceux qui la connaissent, dame Zoé Sirois, épouse de Sieur Joseph Roy dit Desjardins, marchand. Elle laisse un époux inconsolable et trois enfants en bas âge. Son corps a été inhumé le 7 dans l'église de la dite paroisse.

A Beauport, le 27 du mois dernier, après quelques jours de maladie, George, âgé de 14 ans, fils de M. Joseph Latouche, maître-maçon.

THEATRE ROYAL, QUARRE DALHOUSIE.

CE SOIR, VENDREDI, Sera répétée la Tragédie de Shakespeare MACBETH.....M. ANDERSON.

Mlle. St. Clair dansera un pas seul.

THEATRE ROYAL, Les danseuses VIENNOISES.

M. SHERRETT à l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de conclure un arrangement avec les célèbres DANSEUSES VIENNOISES, (POUR SIX SOIRS SEULEMENT.)

Ce charmant bataillon consiste en 43 petites filles tout à fait gentilles et élégantes qui ont déjà paru dans les principales villes de l'Europe et de l'Amérique, et qui ont excité partout le plus grand enthousiasme, l'étonnement et l'admiration.

En conséquence des frais considérables de cet engagement, le prix sera comme suit: Loges, 5s., Pits, 3s.9. Slips, 2s.6d., Galeries, 1s.3d. Toutes les entrées de complimant sont suspendues, la presse exceptée. On donnera avis de leur première soirée.—13 aout 1847.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de 2 1/2 pour cent a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er SEPTEMBRE prochain.

Les LIVRES de TRANSPORTS seront clos depuis le 15 courant jusqu'au 1er Septembre prochain.

Par ordre, B. H. LEMOINE, Caissier.

LA LYRE CANADIENNE.

Répertoire des meilleures Chansons et Romances du jour.

On peut maintenant se procurer la 1ère livraison de cette publication en s'adressant au Gardien de la Chambre de Lecture de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, et à la Librairie Catholique de J. B. Rolland, 21, rue St. Vincent.

Par L. J. Harkin. MUSEUM A VENDRE, Le Soussigné a reçu instruction de vendre par Encan, VENDREDI, le 20 AOUT courant, le MUSEUM ITALIEN OU CABINET DE CURIOSITÉS appartenant aux héritiers de feu JOSEPH CAJETAN LE BLANC, écrivain, réunissant une belle collection D'OBJETS RARES ET CURIEUX.

DR. STARNES, Prend la liberté d'annoncer aux citoyens de Montréal qu'il vient d'ouvrir un OFFICE au No. 58 de la rue St. Laurent, Faubourg St. Laurent, où on pourra le voir à toute heure.

EAU DE ST. LEON. RECEMMENT reçu et à vendre par le Soussigné quelques Douzaines de Bouteilles d'EAU des Sources de St. Léon.

SPECULATION. La plus belle spéculation qui se soit jamais présentée est maintenant offerte au public.

Pour la modique somme de £20, payable en 3 payemens et sans intérêt, on peut devenir propriétaire sur titre incontestable d'une très belle maison (Cottage) avec Terrain, Jardin et Dépendances à l'avant estimé à £100 qui ont été déjà refusés, ou d'un Lot de pas moins de 50 pieds sur 135 pieds sur une rue de 60 pieds de largeur.

On demande des informations sur des VEUVES ou des ENFANTS-MALES de personnes, qui auraient rendu quelques services au gouvernement des Etats-Unis durant la guerre de 1776.

RECLAMATIONS Contre le Gouvernement des Etats-Unis pour Services ou Fournitures durant la guerre de 1776.

ON demande des informations de la veuve ou des héritiers de feu THIMOTHE DROLET, de la veuve ou des héritiers d'ABRAHAM FERDINAND, de la veuve ou des héritiers SANSFAÇON.

On demande des informations de la veuve ou des héritiers de feu THIMOTHE DROLET, de la veuve ou des héritiers d'ABRAHAM FERDINAND, de la veuve ou des héritiers SANSFAÇON.

On demande des informations de la veuve ou des héritiers de feu THIMOTHE DROLET, de la veuve ou des héritiers d'ABRAHAM FERDINAND, de la veuve ou des héritiers SANSFAÇON.

On demande des informations de la veuve ou des héritiers de feu THIMOTHE DROLET, de la veuve ou des héritiers d'ABRAHAM FERDINAND, de la veuve ou des héritiers SANSFAÇON.

LES Soussignés ayant obtenu le privilège de construire un PONT sur la rivière Jésus, entre St. Eustache et Ste. Rose, au village de St. Eustache, demandent qu'il leur soit permis de planifier et de construire ce pont conformément aux exigences de l'acte qui leur en confie le privilège.

On a besoin à la distillerie de Laprairie, d'un MEUNIER capable et bien recommandé et d'un TONNELIER. S'adresser à Montréal au Bureau de la Brasserie Pigeon ou sur les lieux à A & T. SAUVAGEAU.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. Le Soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES.

SEL. EN Magasin et attendu: 10,000 MINOTS de SEL de Liverpool, 1000 barils et sacs de do, 1000 do SEL FIN de do.

BOTTES ET SOULIERS. Le Soussigné informe ses amis et le public, qu'il a engagé plusieurs bons ouvriers comme cordonniers et qu'il aura toujours à vendre un bel assortiment des meilleures BOTTES et des meilleurs SOULIERS, à des prix raisonnables.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. LaRoque, V. Président, John E. Mills, Jacob DeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, T. Drummond, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT. EX TRAIT. 1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état: £29350 3 9

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT. EX TRAIT. 1er avril 1847. BALANCE due aux Dépositaires à cet date, par état: £29350 3 9

Augmentation depuis le 1er avril: £2067 5 0. Balance du aux dépositaires ce jour: £49417 8 9

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District, no. 46, grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hôtel. 31 juillet, 1847.

CANAL LACHINE. AVIS est par les présentes donné que l'eau sera en servé dans le CANAL LACHINE jusqu'à samedi soir le huit août prochain; et qu'après cette date la navigation à travers le canal sera suspendu jusqu'à ce qu'un avis ultérieur soit donné.

THOMAS A BEGLEY, Sect. Travaux Publics. Département des Travaux, 8 juillet, 1847.

A VENDRE OU A LOUER AU BASSIN DE CHAMBLY. UN EMPLACEMENT de 200 pieds de front sur même profondeur, avec une maison, de 60 pieds, magasin, hangar et jardin, etc.

Corporation de MONTREAL. BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 26 juillet 1847. AVIS est par le présent donné que les LIVRES de COTISATIONS pour l'année courante ont été réunis et mis au Bureau du Trésorier de la Cité, et les propriétaires ou autres qui sont taxés sur ces livres sont priés de payer immédiatement.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

VENDEMENT EXPONAS. A LA FOLLE ENCHERE. Montréal, à savoir: SERAPHIM LEDUC, de la No. 2196, paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Delina Pilon, et la dite Delina Pilon, son épouse par lui dument autorisée à poursuivre la présente action étaient demandeurs; et PIERRE PILON, ci-devant de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dit district, cultivateur, était défendeur, et le dit Pierre Pilon demandeur en garantie; contre VITAL MALLET, de la paroisse de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, cultivateur, défendeur en garantie.

Bureau du Shérif, 27 juillet, 1847. BOSTON & COFFIN, Shérif.